

MON ATELIER

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : LIEU DIT SAINT ORENS, 32250 MONTREAL
853 985 794 RCS AUCH**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze février,
A 09:00,

Les associés de la Société MON ATELIER se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite le Président.

Sont présentes :

- Société HOLDING DAN LOYSIER, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Dan LOYSIER, titulaire de 70 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société HOLDING GHISLAINE FERRANTE, représentée aux présentes par sa Présidente, Madame Ghislaine FERRANTE, titulaire de 30 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dan LOYSIER, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Ghislaine FERRANTE est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions (décision ordinaire),
- Modification de la dénomination sociale (décision extraordinaire),
- Organisation des règles de nomination du Président en cas de décès de celui-ci,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cessions par la Holding DAN LOYSIER au profit de Stéphane CLAVET de 10 actions sur les 70 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 100 euros, soit 10 euros par action.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société MON ATELIER en BY MON ATELIER, à compter de ce jour, et de modifier comme suit l'article 3 des statuts :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : BY MON ATELIER

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'en cas de décès du Président, ou d'incapacité de celui-ci à administrer la Société, Ghislaine FERRANTE assurera cette fonction jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des associés procèdent à la nomination d'un nouveau Président. Par conséquent, l'article 16 des statuts est modifiés comme suit :

ARTICLE 16 - PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

[...]

Révocation

Le Président peut être révoqué pour un motif grave, par décision de la collectivité des associés prise à l'initiative d'un ou plusieurs associés réunissant au moins 10 % du capital et des droits de vote de la Société et statuant à la majorité. Toute révocation intervenant sans qu'un motif grave soit établi ouvrira droit à une indemnisation du Président.

En cas de décès du Président, ou d'incapacité de celui-ci à administrer la Société, Madame Ghislaine FERRANTE accepte d'assurer cette fonction jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des associés procèdent à la nomination d'un nouveau Président.

La suite de l'article est sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Dan LOYSIER

Signé par Dan LOYSIER
Le 18/02/25

ID: tx_MrK73zxk5x5w

Signed with
Universign

Le secrétaire
Ghislaine FERRANTE

Signé par Ghislaine FERRANTE
Le 18/02/25

ID: tx_MrK73zxk5x5w

Signed with
Universign